

**Commune de Mittelschaeffolsheim**

Procès-verbal de la séance du 10 juin 2016

Date de convocation : 06 juin 2016

**Membres présents :** M. Alain WACK, Maire ;  
M. Didier GRUBER, adjoint ;  
Mmes Martine CLAUDON et Laurette DIEBOLD, adjointes ;  
MM Fabien GINSS, Mathieu KIEFFER, Denis LOTTMANN et Nicolas LAUGEL, Mmes Sophie DOLLINGER et Doris HEILIG.

**Membres absents excusés :** Régis NIEDERLAENDER et Stéphanie KUHLMANN.

**Membre absent non excusé :** M. Francis RISCH.

**Sont également présents :** Eva KNIERIMEN, journaliste et Christine ENGELN.

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint. Il est informé que Mme Stéphanie KUHLMANN et M. Régis NIEDERLAENDER ont donné procuration à Mme Martine CLAUDON.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- suppression du point n°2 : Désignation des membres de la Commission communale des Impôts Directs
- ajout de trois points supplémentaires :
- Point 4 : « Rue des Prés »
- Point 5 : « Rue d'Olwisheim »
- Point 6 : « désignation d'un membre suppléant du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Mittelschaeffolsheim »

Mme Mélissa LAGEL est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 07 avril 2016
2. Transfert du SIVU au SDEA
3. Bâtiments communaux – choix du maître d'œuvre
4. Rue des Prés
5. Rue d'Olwisheim
6. Désignation d'un membre suppléant du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Mittelschaeffolsheim
7. Divers et communications.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 AVRIL 2016**

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 07 avril 2016. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## 2. TRANSFERT DU SIVU AU SDEA

En octobre 2015, le Préfet a demandé aux communes membres du SIVU d'émettre un avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce schéma prévoyait que le SIVU de la Région de Brumath, ayant déjà réalisé un transfert de compétence partiel dans le domaine de l'assainissement au SDEA, procède à un transfert de la totalité de ses compétences au SDEA au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui entraînerait une substitution de plein droit du SDEA aux droits et obligations du SIVU ainsi que la dissolution du SIVU de la Région de Brumath à la même date.

Le SIVU de la Région de Brumath ainsi que toutes les communes membres qui se sont prononcées, ont émis un avis favorable à ce projet de schéma. La commune de Mittelschaeffolsheim a émis cet avis le 04 décembre 2015.

Le 17 mars 2016, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a rendu son avis sur ce projet de schéma.

En ce qui concerne les syndicats, la CDCI a estimé que les réflexions n'étaient pas abouties et a souhaité les retirer du schéma.

Pour cette raison, l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Bas-Rhin a supprimé les propositions de transferts totaux de compétences des syndicats concernés.

De ce fait, le SIVU avait le choix :

- soit de transférer ses compétences au SDEA selon une procédure de droit commun et de se dissoudre au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- soit d'attendre l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec la prise de compétence obligatoire pour les communautés de communes ou d'agglomération.

Lors de sa séance du 28 avril 2016, il a décidé par 17 voix POUR et 2 abstentions de transférer ses compétences au SDEA au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce choix.

Le Conseil municipal  
après en avoir délibéré  
se prononce

**à l'unanimité : 12 voix POUR dont 2 procurations**

Sur le transfert de l'intégralité des compétences du SIVU de la Région de Brumath au SDEA Alsace-Moselle au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 3. BATIMENTS COMMUNAUX – CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07 avril 2016 approuvant le projet de réhabilitation des anciens bâtiments scolaires et le montant de cet investissement,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée publié le 12 avril 2016 dont l'objet était :

### *TRANCHE FERME*

*Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux de la Mairie au RDC de l'ancienne École Maternelle.*

*Surface concernée par les travaux : 140 m<sup>2</sup> hors cave en rénovation, et 260 m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs.*

*Coût prévisionnel des travaux estimé à : 248 000 € HT mobilier inclus*

### *TRANCHE CONDITIONNELLE*

*Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de l'ancienne École Élémentaire.*

*Surface concernée par les travaux : 250 m<sup>2</sup> hors cave à rénover, 170 m<sup>2</sup> à créer et 800 m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs divers.*

*Coût prévisionnel des travaux estimé à : 680 000 € HT.*

Vu les différentes propositions transmises,

La Commission spécifique aux bâtiments communaux, réunie le 06 juin 2016, a étudié les cinq dossiers sélectionnés préalablement en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains et du taux d'honoraires pour cette mission. La proposition de **Michel POULET - Architecte DPLG**(diplômé par le gouvernement) a été retenue par la Commission spécifique aux bâtiments communaux comme étant la plus appropriée aux projets.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir **Michel POULET - Architecte DPLG**, architecte à Strasbourg comme maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation des anciens bâtiments scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confie à **Michel POULET - Architecte DPLG**, architecte à Strasbourg, la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation des anciens bâtiments scolaires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

#### **Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 2 procurations**

*Discussion :*

*M. le Maire indique que la Commission spécifique aux bâtiments communaux s'est réunie le 09 mai dernier pour la remise des plis au CAUE, puis le 23 mai afin de sélectionner 5 candidats sur les 12 candidatures reçues et enfin le 06 juin 2016 pour auditionner les candidats retenus. Un vote a suivi ces auditions afin de retenir le candidat proposé ce jour. Il ajoute que le choix n'a pas été simple.*

*Il dit que le contact est bien passé avec M. POULET, qu'il paraît réellement intéressé par le projet et ses nombreuses références concernant des mairies sont pertinentes ainsi que les résultats, qui ont pu être montrés ce soir au Conseil Municipal. De plus, il a la notion des finances publiques (restrictions, obligations, budget et subventions) et semble avoir compris que ces projets doivent être : beaux et fonctionnels, le tout à un prix limité.*

*Fabien GINSS pense que le projet de rénovation et de l'extension de l'école élémentaire a un coup assez conséquent par rapport au résultat attendu.*

*M. le Maire répond qu'il s'agit d'une importante rénovation et d'une extension d'environ 150 à 170 m<sup>2</sup>, il est prévu de créer une micro-crèche d'environ 100 m<sup>2</sup>, trois commerces et deux logements type T3. De plus il rappelle que la demande des administrés est présente et va dans ce sens, et que Mittelschaeffolsheim est sur l'axe Haguenau-Truchtersheim et de ce fait, de nombreux véhicules traversent la commune chaque jour d'où la nécessité de voir le projet dans un sens pratique pour un service rapide.*

#### **4. RUE DES PRES**

Le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Mittelschaeffolsheim, lors de sa séance du 07 juin 2016, a accepté de céder la rue des Prés à la Commune de Mittelschaeffolsheim en vue de travaux de réfection de la voirie et des différents réseaux à mettre en place.

En effet, considérant l'état de l'enrobé de la rue des Prés,

Il est proposé au Conseil Municipal de réaliser la réfection de la rue des Prés, à partir de l'entrée en provenance de la rue de Rumersheim jusqu'à la fin de la parcelle n° 150 de la section 12 (Maurice DOSSMANN).

M. le Maire informe le Conseil qu'afin de pouvoir élargir la voie, M. Maurice DOSSMANN a accepté de vendre à la commune une bande de terrain pour un montant total de 2 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de donner son accord afin de réaliser les travaux de réfection de voirie dans la rue des Prés, de l'entrée en provenance de la rue de Rumersheim jusqu'à la fin de la parcelle n° 150 de la section 12.
- dit qu'il accepte de racheter la parcelle n° 125 de la section 12 à l'Association Foncière de remembrement de Mittelschaeffolsheim.
- dit qu'il accepte de racheter une bande de la parcelle appartenant à M. Maurice DOSSMANN.
- dit que la Commune de Mittelschaeffolsheim prendra à sa charge les frais afférents à ce projet.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense ont été inscrits au budget prévisionnel 2016
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 2 procurations**

*Discussions :*

*Denis LOTTMANN signale qu'il y a un poteau télécom dans la rue et demande ce qu'il va en advenir.*

*M. le Maire lui répond qu'il a soumis ce problème à la Communauté de Communes et qu'une solution sera trouvée avec eux.*

*Denis LOTTMANN demande si un fil d'eau ou un trottoir est prévu.*

*M. le Maire répond qu'un fil d'eau sera mis en place ainsi qu'un système pour récupérer l'eau.*

## **5. RUE D'OLWISHEIM**

M. le Maire soumet le problème de la vitesse excessive dans la rue d'Olwisheim en venant l'Olwisheim. La Commission Voirie s'est réunie le 02 juin 2016 et a étudié 2 propositions afin de faire ralentir les automobilistes dans cette rue : des feux rouges comportementaux ou une écluse (ensemble de deux chicanes). Les feux rouges comportementaux ont un coût bien plus élevé et risquent de gêner les habitants par leur luminosité. L'écluse a donc été l'option retenue par la Commission Voirie.

Un projet de chicanes avait été voté par le Conseil Municipal et son financement accordé par la Communauté de Communes de la Région de Brumath (CCRB) pour la rue de Mittelhausen.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en place une écluse (ensemble de deux chicanes) à l'entrée du village en venant d'Olwisheim.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 2 procurations et 1 ABSTENTION (Nicolas LAUGEL)**

- décide de demander à la Communauté de Communes de la Région de Brumath de transférer le budget prévu pour la rue de Mittelhausen vers la rue d'Olwisheim.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 2 procurations**

*Discussion :*

*M. le Maire précise qu'il a demandé s'il était possible de masquer les panneaux de priorité temporairement au niveau de la salle communale afin de laisser le civisme des automobilistes réguler le passage des véhicules. Il lui a été répondu par la CCRB que c'est possible mais que le Maire serait responsable en cas d'accident. Cette demande n'aboutira donc pas.*

## **6. DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE MITTELSCHAEFFOLSHEIM**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre de suppléants du bureau n'est pas conforme à la réglementation d'aujourd'hui. En effet, le bureau de l'association foncière doit être composé de : 6 propriétaires titulaires et 4 propriétaires suppléants parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le

périmètre de l'Association, désigné par moitié par la Chambre d'agriculture de la Région, et par moitié par le Conseil Municipal.

Or, n'ayant désigné qu'un seul propriétaire suppléant, le Conseil Municipal se doit de nommer un deuxième suppléant propriétaire foncier à Mittelschaeffolsheim. M. le Maire rappelle que les membres du bureau sont choisis pour une durée de mandat municipal, et sera donc renouvelé lors des prochaines élections en 2020.

M. le Maire propose de désigner M. Jean-Marie LAUGEL, domicilié à Mittelschaeffolsheim.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 2 procurations et 1 ABSTENTION (Nicolas LAUGEL)**

## **7. DIVERS ET COMMUNICATION**

### **a. Dépôts sauvages**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la multiplication des dépôts sauvages dans la commune. Et donne lecture des mails reçus.

Il précise qu'une enquête est en cours par la Gendarmerie de Brumath.

### **b. Risques psychosociaux**

Dans le cadre des obligations incombant à chaque autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité au travail, la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux auxquels sont soumis les agents territoriaux est une étape incontournable. Ce diagnostic est suivi d'un plan de prévention de ces risques à mettre en œuvre par toutes les collectivités.

Pour rappel, l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs (art. L.4121-1 du Code du travail).

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG67) propose aux communes de réaliser un groupement de commande afin de faire réaliser cette prestation par un prestataire extérieur tout en réalisant une économie et demande aux communes leur avis quant à leur participation ou non dans ce groupement de commande.

Le coût estimatif de cette mise en place à travers le CDG67 par un prestataire externe serait d'environ 1 000 € par agent, soit 2 000 €, sachant qu'une subvention peut éventuellement être allouée par la Caisse des dépôts.

Mélissa LAGEL, la secrétaire de mairie, présente de façon générale le déroulement de la mise en place de cette nouvelle obligation.

Le Conseil municipal décide :

- de ne pas adhérer au groupement de commande organisé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, relatif à l'évaluation des risques psychosociaux.

**Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 2 procurations**

### **c. Coulées d'eaux boueuses**

M. le Maire rappelle les inondations qui ont eu lieu le samedi 04 juin 2016. Il dit qu'il a été touché par le nombre de bénévoles présents dans les rues, il indique qu'il y avait beaucoup d'eau et peu de boues, ce qui a facilité le nettoyage.

M. le Maire a pu discuter avec plusieurs administrés au sujet du problème de coulées de boues et d'inondations, qui lui ont révélé qu'ils allaient investir dans des travaux sur leurs parcelles afin de ne pas avoir de problèmes sur leur propriété. Il ajoute qu'il y a eu 8 caves d'inondées.

M. le Maire rappelle les démarches entreprises concernant le dossier les inondations et coulées de boues :

- Adhésion GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations),
- Dossier PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations), Paris a émis une réserve à ce dossier (comme à 70 % des communes qui ont déposé un dossier) car le bassin de rétention proposé afin de récupérer l'eau du « Ungerbruckgraben » n'évite pas le problème d'inondation sur toute la commune mais que sur une partie de celle-ci.
- Le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle) a depuis pris la compétence « eau », qui sera totalement effective en 2020.
- La commune ne dispose pas d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) qui est un document qui régit l'urbanisation dans les zones soumises aux risques d'inondation. Et sans cela aucune subvention ne peut être accordée.
- La commune est tout de même susceptible d'avoir droit à un PPRI dans les deux prochaines années et sera donc éligible à plus de subventions. Si des travaux sont effectués sans avoir de PPRI, en cas d'incident, la responsabilité du Maire sera engagée, alors que si le SDEA supporte le projet, ce sera le maître d'œuvre le responsable.
- il faut savoir que si un bassin de rétention est mis en place, la taxe GEMAPI devra être instaurée, elle sera d'environ 40€ par habitant et servira en partie à financer les travaux (bassin ou autres...).

Enfin, il rappelle que le Bas-Rhin est en vigilance jaune et remercie encore une fois toutes les personnes qui ont participé bénévolement au dégagement des eaux pour leur sens du civisme ainsi que les gendarmes.

Martine CLAUDON apprécie le fait que les administrés souhaitent faire des travaux sur leur terrain afin d'éviter les situations d'inondation dans leur propriété.

Denis LOTTMANN intervient en disant que ces travaux coûtent de l'argent et que cela ne serait que déplacer le problème.

Sophie DOLLINGER défend que les administrés doivent trouver une solution sur leur propre terrain et que l'on ne puisse pas tout reprocher ou attendre de la collectivité.

M. le Maire rappelle que certains villages ont été beaucoup plus touchés que Mittelschaeffolsheim et ont eu jusqu'à 2 mètre d'eau, Paris même a été largement inondé. Il pense que si le bassin de rétention avait été en place comme il avait été prévu, il y aurait eu moins d'eau cette fois-ci.

Martine CLAUDON rajoute qu'il n'aurait pas été utile si les eaux étaient arrivées depuis l'autre côté du village et qu'il faut trouver une solution pour les deux côtés du village.

M. le Maire demande d'être patient, la commune suivra le schéma proposé, même si cela doit prendre un peu de temps.

#### **d. Rue des Peupliers**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les premiers contacts ont été pris concernant la rue des Peupliers. Une consultation est en cours avec les différents propriétaires. Il ajoute que comme la rue des Prés et la rue d'Olwisheim, la réfection de la rue des Peupliers arrivera rapidement.

M. le Maire précise que lorsque la rue sera terminée, la compétence de l'entretien de la rue reviendra à la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

#### **e. Journée champêtre**

Laurette DIEBOLD rappelle que la journée champêtre aura lieu ce dimanche 12 juin 2016 et que les 47 places pour la pêche ont été réservées et que 150 personnes ont réservé pour le repas. Elle espère que le temps sera favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 20h15.

**Signatures :**

**Le Maire :**

Alain WACK

**Les Adjoints :**

Martine CLAUDON

Didier GRUBER

Laurette DIEBOLD

**Les Conseillers :**

Sophie DOLLINGER

Fabien GINSS

Doris HEILIG

Mathieu KIEFFER

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN